

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive REACH 1907/2006/CE

Article 31 publié le 20/01/2006

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

CODE PRODUIT : 925NOM COMMERCIAL :

PRESTO FIX

FOURNISSEUR :

BRICO PRESTO

42-44 , rue G.Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 04 73 14 40 40 – Fax : 04 73 14 40 44

TYPE D'UTILISATION :

Fixateur pour fonds douteux.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS



Xn – Nocif



N – Dangereux pour l'environnement.

R10 Inflammable

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une préparation.

COMPOSANT APPORTANT UN DANGER :

Composants	N° CAS	Symbole	Phrases de risques	Concentration %
Naphta lourd hydrodésulfuré	64742-82-1	Xn	65 - 66	75 – 100 %
xylène	1330-20-7	Xn	20/21 - 38	2.5 – 10 %
éthylbenzène	100-41-4	Xn	20	1 – 2.5%

4 PREMIERS SECOURS

CAS GENERAL :

En cas de doute ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu . ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

5 MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

MOYEN D'EXTINCTION :

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres. A ne pas utiliser : pulvérisation d'eau.

RECOMMANDATIONS :

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur.

Nettoyer de préférence avec un détergent : éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATIONS :

Les lieux de stockage doivent être maintenus propres par un nettoyage fréquent. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. L'hygiène corporelle devra être scrupuleusement respectée, tous aliments et boissons seront interdits dans l'enceinte de stockage. Tout récipient entamé ou non sera maintenu soigneusement fermé. En cas de stockage de grande quantité, respecter les prescriptions de la législation sur les établissements classés.

STOCKAGE :

Stocker conformément à la législation en vigueur.

Stocker entre 5 et 35°C dans un endroit sec, bien ventilé.

Stocker le produit à l'abri de la chaleur et de toute autre source d'ignition.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

VLE : valeur limite d'exposition à court terme (15min).

VME : valeur limite moyenne d'exposition à long terme (8h/j).

64742-82-1 naphta lourd hydrodésulfuré

VME 350 mg/m³, 61ppm

Méthode RCP selon CEFIC – HSPA

1330-20-7 Xylène

VME VLE à court terme (15 min) : 650 mg/ m³, 150 ppm

VME à long terme (8h/j) : 435 mg/m³, 100 ppm

100-41-4 éthylbenzène

VME 435 mg/m³, ppm

PROTECTION INDIVIDUELLE :

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants caoutchouc nitrile. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles devraient toutefois ne pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau : Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Etat physique :

• Forme :	Liquide à 25°C.
• pH pur (20°C) :	Non concerné
Température de décomposition (°C) :	Non disponible.
Température de distillation (°C) :	Non concerné
Point d'éclair (°C) :	Compris entre 21 et 55°C
Température de solidification (°C) :	Non concerné
Masse volumique (kg.m ⁻³) :	Inférieur à 1000
Solubilité dans l'eau :	insoluble

10 STABILITE ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxydes et dioxydes de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Substances à éviter : tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux : pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que : l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou els cours d'eau doit être évité.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser ni dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés devront être traités selon la législation en vigueur.

Produit : produit en phase solvant.

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer ni dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et emballages usagés devront être éliminés suivant la législation en vigueur.

Catalogue européen des déchets.

080111 : déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de I4IMDG pour la mer et de l'ICAO/ IATA pour le transport par air.

Classe ADR/RID-RTMDR/F : 3 (VSE) Matières liquides inflammables.

Identification danger :30

N°ONU : 1263

Groupe d'emballage : III

Etiquette danger : 3

Désignation du produit : 1263 Peintures

Transport maritime IMDG

(ordonnance sur le transport des produits dangereux) :

classe IMDG : 3

N°ONU : 1263

Label : 3

Groupe d'emballage : III

N°EMS : F-E, S-E

Polluant marin: OUI

Désignation du produit: PAINT

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/ IATA : 3

N°ID ONU : 1263

Label: 3

Groupe d'emballage: III

Désignation du produit : PAINT

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Xn – Nocif



N – Dangereux pour l'environnement.

PHRASES DE RISQUE :

R10 Inflammable

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

PHRASES DE SECURITE:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S7 Conserver le récipient bien fermé.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

S21 Ne pas fumer pendant l'utilisation.

S23 Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.

S24 Eviter le contact avec la peau.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S29 Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

S37 Porter des gants appropriés.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

S56 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

REGLEMENTATION FRANCAISE :

Code du travail/étiquetage : Voir classification CEE

Maladies professionnelles : Applicable

Travaux interdits : Applicable

Prévention des incendies : Applicable

Installation classée : Applicable

Déchets : Applicable

Rejets interdits : Applicable

16 AUTRES INFORMATIONS**Récapitulatif des phrases de risque figurant au paragraphe 3 :**

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit aux regards des domaines de la santé, sécurité et environnement.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit.

----- **FIN DE FICHE** -----